LA RÉPUBLIQUE A BESOIN D'HISTOIRE



JEAN-NOËL JEANNENEY

LA RÉPUBLIQUE A BESOIN D'HISTOIRE

Interventions

ÉDITIONS DU SEUIL 27, rue Jacob, Paris VI^e

ISBN 2-02-044793-2

© Éditions du Seuil, novembre 2000

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

De quel droit viens-tu dans l'arène Juger sans avoir combattu ? VICTOR HUGO, *Odes* I, 1.



Introduction Clio chez Marianne

Récemment, chez un bouquiniste, je découvris un petit livre précieux. C'était, dédicacé à Léon Blum, le mince volume qu'André Siegfried publia en 1946 sous le titre suivant : Mes souvenirs de la III^e République, mon père et son temps, Jules Siegfried, 1836-1922.

Jules Siegfried était un commerçant prospère, imaginatif et planétaire qui mena, en même temps que ses affaires dans le textile, une longue carrière publique. Il fut maire du Havre, fier d'une politique sociale généreuse. Il fut parlementaire durant trente-sept ans et ministre (du Commerce et de l'Industrie) pendant quatre mois seulement. Ce bref moment fut pour lui lumineux. La chute, en mars 1893, du cabinet auquel il appartenait le frappa, à en croire son Journal intime, du « plus cruel des chocs ». « Racontant, nous dit son fils, la joie du pouvoir et les circonstances de sa chute, Jules Siegfried ajoutait le plus curieux, le plus étonnant des commentaires : l'action est chose divine et le gouvernement est l'essence même de l'action; dès lors, lorsque nous l'exerçons, nous partageons la puissance de Dieu et nous en partageons la joie. »

André Siegfried note pour sa part, en se mettant lui-même en scène : « Mon étonnement devant cette profession de foi provient sans doute de ce que je ne me classe pas parmi les hommes d'action... » Professeur qui influença plusieurs

INTRODUCTION

générations à l'École libre des sciences politiques (il demeure une figure tutélaire rue Saint-Guillaume), il rêva quelquefois à une élection au Parlement, s'y essaya même en une ou deux occasions, mais y renonça bientôt pour se consacrer à des travaux sereins sur la France et le monde, les régimes politiques, les cultures nationales, les échanges entre les hommes.

De son père, qu'il admirait, il écrit, par contraste avec luimême : « Dans son éducation, la culture intellectuelle n' entrait pour rien. A vrai dire il n' aura jamais de culture intellectuelle et jamais ne se souciera d' en avoir : il sera instruit, remarquablement informé, saura tout ce dont il a besoin pour son action du moment, mais le goût désintéressé des choses de l'esprit lui restera étranger, d' autant plus qu'il n' aura jamais le temps de s' y adonner et que ses années, ses jours, seront à tout instant dominés par la préoccupation d'un but. »

A travers l'ouvrage court ainsi l'idée sous-jacente qu'il serait difficile, sinon impossible, que se conjuguent harmonieusement chez un seul homme les deux aspirations, celle de Jules et celle d'André. Malheureuse la chauve-souris hésitant entre ses ailes et ses pattes! Sous cette lumière la dédicace manuscrite, à la fois respectueuse et prudente, qui est apposée sur l'exemplaire que je possède prend une portée spécifique: « A M. Léon Blum, dont nous admirons la conviction et la haute culture humaine ». André Siegfried n'écrit pas: « l'action ». Est-ce seulement parce qu'il n'est pas du même bord? Ou plutôt parce qu'il estime que Blum était trop intimement écrivain pour réussir dans le forum?

Faut-il donc se contraindre, pour s'épanouir, à choisir entre deux voies qui seraient sans passerelles entre elles? Dès mon adolescence, j'ai pensé le contraire et j'ai souhaité m'assurer le moyen de circuler, plus tard, de l'une à l'autre. Ma vocation d'historien s'est affirmée à partir de là.

D'autres séductions, certes, m'ont attiré vers l'Histoire : le

CLIO CHEZ MARIANNE

foisonnement des aventures humaines, le commerce avec les personnalités du passé les plus fortes ou les plus rares, l'intérêt de comprendre comment leur liberté s'accommodait des forces pesant sur elles, la dialectique de la surface et des profondeurs, l'alchimie des réalités et des représentations, le concret lestant les théories et en somme l'étrangeté radicale du temps qui passe – sans compter les prestiges du style, sans lequel tout résultat se dessèche.

Mais mon premier aiguillon fut la conviction que mieux qu'aucune autre matière celle-ci me permettrait, sans que je la trahisse, de m'en éloigner par moments, au hasard des circonstances, d'agir ailleurs, puis, le jour venu, de la retrouver joyeusement, en lui posant des questions nouvelles aiguisées par ces expériences. J'escomptais, au surplus, que, dans l'arène, elle m'offrirait une profusion d'éclairages utiles.

Quant à l'idée selon laquelle l'engagement qu'exige une fonction publique me priverait, quand je reviendrais à l'Université, de l'objectivité et de la sérénité nécessaires, je m'en suis préoccupé quelquefois. Mais nous savons bien désormais, loin du positivisme naïf, que chaque historien au travail engage son passé personnel, ses répulsions, ses tendresses: après tout, l'affichage de ses choix peut aider son lecteur ou son auditeur à connaître son tempérament et ses connivences, donc à mieux juger s'il a respecté, dans la quête d'une vérité, les règles de l'honnêteté.

Les interventions que je rassemble ici, choisies parmi beaucoup d'autres, et réparties sur plus de deux décennies, se fondent, on l'aura compris, sur une conviction constante : certains, en République, doivent se situer à la frontière de deux mondes et nourrir le dialogue entre Marianne et Clio.

La connivence de l'Histoire et de la politique est de salubrité civique. Je sais bien qu'à intervalles réguliers on voit resurgir, pour nier cela, une thématique familière que chacun jugera, selon son camp, audacieuse ou paresseuse. Il faudrait, à en croire les thuriféraires du « tout beau tout

INTRODUCTION

neuf », rompre d'un coup avec les comportements, les réflexes, les soucis, les clivages des temps écoulés. Foin de l'encombrement des anciennes fidélités! L'accélération de l'Histoire serait à notre époque si vertigineuse que, pour la première fois peut-être dans l'aventure de l'humanité, l'efficacité de l'action exigerait que l'on renverse la table et qu'on se libère avec détermination des références et des expériences que le passé nous propose — ou plutôt nous infligerait.

Sur l'échiquier politique, en France, la droite parlementaire a tâché souvent, au cours des années récentes, de développer cette conviction, notamment dans la chaleur des campagnes électorales. Il lui a fallu, pour ce faire, procéder à une assez rude conversion par rapport à ses ancêtres. Eux avaient accoutumé de dénoncer les illusions du progrès en mythifiant les équilibres et les sagesses d'autrefois. A présent, il s'agirait de renvoyer la gauche au passéisme de convictions prétendument anachroniques. En dénonçant l'habitude qui serait la sienne (selon la facilité des métaphores automobiles) de ne jamais gouverner que « les yeux dans le rétroviseur ».

Or c'est un médiocre argument, tant il est patent que nul acteur ne peut jamais se couper, malgré qu'il en ait, d'un patrimoine de réflexes enracinés dans la longue durée. On peut dire davantage : plus s'exaspère la frénésie de diverses vibrations qui bousculent les conforts ordinaires, plus l'Histoire est indispensable 1.

Je n'entends pas par là qu'elle pourrait offrir je ne sais quelle caution scientifique à la prise de décision. Mais j'ai cent fois vérifié (ces pages en portent, je pense, témoignage) de quel prix peut être la quête des précédents pour aider à définir le décor et les contraintes où s'inscrit la possibilité des réformes.

^{1.} J'ai développé cette analyse dans *L'avenir vient de loin*, Paris, Le Seuil, 1994, chapitre 1, « Un besoin d'Histoire », p. 19-51.

CLIO CHEZ MARIANNE

J'imagine qu'un psychologue, un sociologue, un médecin même, placé en position de responsabilité politique, mobilisera semblablement, chemin faisant, ce que sa propre discipline (au sens plein du terme) peut lui apporter pour l'éclairer, dans sa marche, sur les comportements des acteurs et l'enchaînement des causalités. L'Histoire, quant à elle, dans la lice, est d'un double profit. D'une part, elle permet de mettre en perspective les émotions de l'actualité, elle aide à y faire le départ entre l'accessoire et l'essentiel, chose si difficile, elle permet d'y dessiner la ligne du durable et, dans le paysage d'ensemble, de distinguer parmi le corps social et les attitudes de la collectivité et des groupes le dur et le friable, autrement dit ce qui est pour l'heure intangible et ce qu'au contraire peut infléchir une volonté claire lorsque celle-ci détermine son point d'appui avec sagacité. D'autre part, elle offre un riche magasin de précédents, dangereux si on n'y puise que des arguments destinés à étayer des convictions déjà figées (car à cela aussi elle se prête aisément), mais féconds au contraire si on les considère avec un esprit ouvert en quête non pas de précédents strictement identiques (il n'en existe jamais), mais de ressemblances partielles et de constances culturelles.

Mon vœu n'est pas mystérieux: je souhaite que cette gerbe de textes divers puisse contribuer, s'il en est besoin, à convaincre mes lecteurs de cela et – pourquoi pas? – à encourager d'autres vocations hybrides qui organiseront leur parcours entre l'Histoire et la politique, avec l'espoir d'y être heureux souvent et quelquefois utile.



Gauche et droite



Laïcité : le débat entre Clemenceau et Jaurès

janvier 1994

En décembre 1993, le gouvernement d'Édouard Balladur fit adopter par le Sénat, à la hussarde, une proposition de loi déjà votée par l'Assemblée et qui modifiait au profit de l'enseignement confessionnel la vieille loi Falloux de mars 1850. Il s'agissait d'abroger la disposition qui plafonnait à 10% du total des investissements immobiliers entrepris par les établissements scolaires privés l'aide que pouvaient leur apporter les conseils généraux. Le 16 janvier 1994, des centaines de milliers de manifestants défilèrent à Paris. J'étais parmi eux, au côté de mes compatriotes de Haute-Saône. La veille, Le Monde avait publié l'article qui suit.

Le Conseil constitutionnel ayant annulé la loi litigieuse, les passions retombèrent assez vite, et François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale, et rêvant de l'Élysée, se jura qu'on ne l'y reprendrait plus.

Sur la défensive, la gauche, comme le craint Thomas Ferenczi, dans l'affaire de la révision de la loi Falloux? (*Le Monde* du 23 décembre 1993). Mais non! déterminée, sûre de son fait et forte de ses courages antérieurs.

Car sa situation, historiquement, est neuve. Parce qu'elle avait su, dans la dernière période, prendre assez sur ellemême pour sacrifier à la paix civile ses tentations sectaires,

GAUCHE ET DROITE

tout en faisant à son propre profit l'économie des énergies qu'elle y avait parfois dévoyées. Ce qui donne, en dépit de quelques apparences contraires, des couleurs inédites à la crise qui vient de s'ouvrir par la volonté du gouvernement de M. Balladur.

L'affaire s'éclaire, comme toujours, par un retour aux sources : à savoir la grande controverse qui divisa les Républicains sur ce thème, au début du siècle, dans les années qui précédèrent la loi de Séparation de l'Église et de 1'État de 1905. L'affrontement le plus éclairant étant celui, très vif, qui opposa alors Clemenceau à Jaurès.

Jaurès plaidait pour le monopole de l'enseignement qu'on confierait à l'État, Clemenceau pour la liberté : le débat se nouant d'abord, comme il convient, autour de la question des droits de l'enfant.

Ce qui est en jeu, explique Jaurès, c'est « la garantie nécessaire de la liberté de l'enfant sur lequel le dogme, par les innombrables influences traditionnelles, aura déjà bien assez de prise ». Nous connaissons bien, à gauche, cette tentation : en 1924 comme en 1936 et 1981, une partie importante du syndicalisme enseignant trouva chez les radicaux et les socialistes les relais nécessaires pour en soutenir l'idée périlleuse. Contre elle Clemenceau développe un plaidoyer qui, relu, demeure aujourd'hui aussi efficace que jamais. Question de réalisme : il n'est jamais de serre close. Question de principe : il faut faire confiance au libre examen de soi-même et du monde.

« Jaurès et moi nous sommes nécessairement issus de parents qui furent à quatre pattes devant les moines dans la longue nuit du Moyen Age », écrit-il dans son hebdomadaire *Le Bloc*, le 17 février 1901. (L'image paraîtrait simpliste à nos médiévistes mais la démonstration n'en est pas affaiblie.) « Comment nous sommes-nous relevés de génération en génération? Par la révolte de la liberté ou par l'autorité doctrinalement infusée d'un maître [...] Ce que les aïeux ont

LAÏCITÉ: CLEMENCEAU ET JAURÈS

réalisé dans les pires conditions sociales, je crois les fils en état de l'accomplir dans les meilleures. Ils s'affranchiront eux-mêmes, ils se feront hommes, écoutant de partout les voix contraires, la raison prononçant après l'enquête dont les éléments seront partout offerts. »

L'enfant a droit à la variété des idées et des démonstrations. Le réalisme, d'ailleurs, va dans le même sens. « On aura beau faire, remarque Clemenceau, la section du lien ombilical ne rompt pas l'attache du nouveau-né avec sa famille. Jaurès ne pourra jamais intervenir pour empêcher un père de mettre aux mains de son fils Fénelon ou Bossuet au lieu de Spinoza. Et je crains plus pour l'évolution de l'enfant l'autorité du pion d'État qui rendra Spinoza haïssable que les tentations de la liberté qui mettra Bossuet, avec l'anti-Bossuet, à toutes les avenues de la pensée. »

Dans cette grande affaire, le fond de l'attitude de Clemenceau est double, comme on voit : confiance dans les vertus de la liberté *tout entière*, méfiance envers un État-molosse tenté de substituer son autorité à celle de l'Église pour l'imposer à de jeunes esprits trop malléables.

Le monopole de l'enseignement « conduit à l'obligation d'avoir un dogme ». Or, la République ne saurait avoir de dogmes. « Quel concile, s'écrie Clemenceau — pardonnezmoi ce mot —, quel concile de pions sera-t-il chargé de donner la formule infaillible d'un jour ? »

Il aime à citer le fameux rapport de Condorcet à la Législative : « L'indépendance de l'instruction est une partie des droits de l'homme. » Et s'adressant au gouvernement, à la tribune du Sénat, en octobre 1902, il s'exclame : « Vous avez vaincu et votre victoire a été celle de la liberté. Et maintenant que vous êtes au pouvoir, que vous êtes les détenteurs de la force publique, est-ce que vous allez prendre peur de la liberté? Cela ne sera pas et si cela devait être, je ne serais pas avec vous... » Et ailleurs : « Je crois que l'histoire de la Révolution enseigne que la violence exercée par le parti de

GAUCHE ET DROITE

la liberté finit toujours par se retourner contre la liberté... » Donc, « s'il pouvait y avoir conflit entre la République et la liberté, c'est la République qui aurait tort et c'est à la liberté que je donnerais raison! »...

Or voici l'événement capital: depuis 1984, après des décennies d'incertitude, la gauche a choisi le parti de Clemenceau, décidément, contre celui de Jaurès. Mais, hélas! on découvre que M. Balladur et les siens n'ont pas su prendre la pleine mesure de cette évolution et de ce courage: leur offensive à la hussarde au profit de l'enseignement catholique fait craindre qu'ils aient confondu cette sagesse neuve de la gauche avec un affaiblissement de l'esprit laïque. C'est une faute grave.

Car l'héritage de Clemenceau n'est pas seulement celui de la tolérance et de cette confiance en elle-même que doit avoir la liberté de conscience. Il est aussi l'affirmation, qui court dans tous ses écrits et tous ses discours, qu'il ne peut ni ne doit jamais y avoir, en République, une symétrie, dans la nation, entre l'école publique et l'école confessionnelle. Leur nature, leur mission, leur place sont différentes.

Considérez le contenu de l'instruction. En dépit de tous les tempéraments que l'école catholique peut introduire, compte tenu de l'air du temps, dans son prosélytisme, sa première raison d'être demeurera toujours le service d'une foi révélée. Le pape Jean-Paul II vient d'ailleurs de le lui rappeler rudement dans son encyclique *Veritatis splendor*. Les évêques sont engagés par lui à plus de rigueur envers les institutions catholiques (établissements scolaires ou hospitaliers) qui ne seraient pas fidèles à l'enseignement de l'Église, en exigeant que là comme ailleurs « soit toujours respecté le droit des fidèles à recevoir la doctrine catholique dans sa pureté et son intégrité ». On ne peut mieux dire le refus explicite de toute morale kantienne : « L'autonomie de la raison, précise l'encyclique, ne peut pas signifier la création de valeurs et de normes morales par la raison elle-même. »

LAÏCITÉ: CLEMENCEAU ET JAURÈS

C'est rejeter une fois de plus l'héritage des Lumières. Or, à nos yeux de laïques, l'école de la République est au contraire, par définition, celle de toutes les tolérances, où sont refusées toutes les propagandes et toutes les croyances imposées – aucune des défaillances ponctuelles que l'on déplore ne pouvant affecter ce principe constitutif.

A cette dissymétrie fondamentale s'en ajoute une autre, qui est politique et sociale. L'école catholique continue, comme chacun sait (en dépit de l'article 1^{er} de la loi Debré de 1959), de choisir ses élèves, dans la logique, d'ailleurs, de sa nature et de sa tâche. L'école publique est vouée au contraire à les recevoir tous, gratuitement, dans le respect d'une carte scolaire dont l'autre est affranchie, ce qui entraîne pour elle toutes sortes de contraintes (et de fiertés) spécifiques. Pour reprendre une belle formule de Mona Ozouf, « l'école de Jules Ferry est l'île utopienne où viennent se briser les rumeurs du monde et se dissoudre les inégalités ». Idéal hors d'atteinte? Peut-être. Mais ambition très haute, qui aiguillonne et qui oblige.

Telle est la ligne dure, intangible, de la différence. Et c'est elle qui a fait refuser depuis toujours à la pensée républicaine le principe de la « proportionnelle scolaire » — qui permettrait à chaque citoyen de verser aux établissements de son choix la part de ses impôts destinée à l'éducation nationale — parce qu'il revient à chaque citoyen, où qu'aillent ses enfants, de contribuer à la tâche de fraternité et de liberté que l'école laïque assume.

Gardienne de la laïcité, la gauche française a pu consentir que l'État participe aux traitements des enseignants du privé : d'abord, parce que c'était le moyen de prendre, dans l'intérêt des enfants, et pour rejoindre une exigence de Clemenceau, « des garanties de moralité et de capacité », ensuite, parce qu'il ne lui paraissait pas scandaleux que les parents concernés pussent ne consacrer qu'une partie de leurs impôts spécifiques au principe de solidarité qui fonde l'école publique,

GAUCHE ET DROITE

dès lors qu'ils choisissaient de ne pas en user eux-mêmes. Qui ne voit que, cette fois, il s'agit de tout autre chose? En faisant sauter le prudent verrou que la loi Falloux – fruit pourtant, comme on sait, en 1850, d'une majorité très conservatrice et déjà fort soumise aux influences cléricales - avait posé dans son article 69, en permettant que désormais la collectivité nationale pourvoie non plus seulement au fonctionnement mais au capital des associations privées qui gèrent les écoles confessionnelles, en laissant bien comprendre qu'on ne pourrait, à budget constant, le faire qu'aux dépens du secteur public, le gouvernement d'Édouard Balladur et le ministre de l'Éducation nationale François Bayrou ont pris la responsabilité historique de rompre l'équilibre que la maturité de la gauche avait enfin permis d'établir. Ce qui provoquerait dans la plupart des collectivités territoriales des affrontements dont j'ai constaté l'autre jour, au Conseil régional de Franche-Comté, les premiers effets ravageurs.

La « proportionnelle scolaire » est une atteinte insupportable à ce précieux héritage collectif que constitue la laïcité.

Or elle est clairement en arrière-plan de toute l'offensive. Il n'est pas besoin d'avoir l'oreille bien fine pour s'en convaincre. Car les signes en sont présents, à droite, dans la plupart des propos qu'on tient.

Entendez seulement (*Le Monde* du 17 décembre) le père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, quand il nous dit tranquillement, impliquant une concurrence à *égalité*: « Avec la baisse démographique dans les départements à forte implantation de l'enseignement catholique, où les communes rurales se vident, on ne va pas pouvoir maintenir deux écoles, une publique et une privée. Faudra-t-il supprimer systématiquement l'école catholique, même si celleci ne connaît pas la même baisse? »

Nous vous savons gré, mon père, de votre franchise. Mais permettez-nous d'en conclure, avec chagrin, avec résolution, à l'indispensable sursaut.

RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL IMPRESSION SUR ROTO-PAGE
PAR L'IMPRIMEDIE FLOCH À MAYENNE DÉPÔT LÉGAL : NOVEMBRE 2000. N° 44793 ()

